



# Centres de services aux entreprises et Centres de commerce international

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), et Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) ont mis sur pied des centres d'information dans les bureaux régionaux de tout le pays. Ces centres permettent à la clientèle de se renseigner sur les services, les programmes et les compétences relevant de ces deux ministères. Pour obtenir plus de renseignements, s'adresser à l'un des bureaux énumérés ci-dessous :

### Terre-Neuve

Atlantic Place 215, rue Water, bureau 504 C.P. 8950 ST. JOHN'S (Terre-Neuve) A1B 3R9 Tél.: (709) 772-ISTC Télécopieur : (709) 772-5093

### Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall National Bank Tower 134, rue Kent, bureau 400 C.P. 1115 CHARLOTTETOWN (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7M8 Tél.: (902) 566-7400 Télécopieur: (902) 566-7450

### Nouvelle-Écosse

Central Guaranty Trust Tower 1801, rue Hollis, 5º étage C.P. 940, succursale M HALIFAX (Nouvelle-Écosse) B3J 2V9 Tél.: (902) 426-ISTC

Tél.: (902) 426-ISTC Télécopieur: (902) 426-2624

# Demandes de publica

Pour obtenir une publication d'ISTO proche. Pour en obtenir plusieurs et

Pour les Profils de l'industrie : Direction générale des communications Industrie, Sciences et Technologie Canada 235, rue Queen, bureau 704D OTTAWA (Ontario) K1A 0H5

Tél.: (613) 954-4500 Télécopieur: (613) 954-4499

### Nouveau-Brunswick

Place Assomption 770, rue Main, 12º étage C.P. 1210 MONCTON (Nouveau-Brunswick) E1C 8P9 Tél.: (506) 857-ISTC Télécopieur: (506) 851-2384

#### Ouébec

800, Tour de la place Victoria, bureau 3800 C.P. 247 MONTRÉAL (Québec) H4Z 1E8 Tél.: (514) 283-8185

### Saskatchewan

S.J. Cohen Building 119, 4<sup>e</sup> Avenue sud, bureau 401 SASKATOON (Saskatchewan) S7K 5X2 Tél.: (306) 975-4400 Télécopieur: (306) 975-5334

#### Alberta

Place du Canada 9700, avenue Jasper, bureau 540 EDMONTON (Alberta) T5J 4C3 Tél.: (403) 495-ISTC Télécopieur: (403) 495-4507

(SIC 1991 (S/80)

#### Yukon

300, rue Main, bureau 210 WHITEHORSE (Yukon) Y1A 2B5 Tél.: (403) 667-3921 Télécopieur: (403) 668-5003

### Territoires du Nord-Ouest

Precambrian Building 10e étage Sac postal 6100 YELLOWKNIFE (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2R3 Tél.: (403) 920-8568 Télécopieur: (403) 873-6228

### Administration centrale d'ISTC

Édifice C.D. Howe 235, rue Queen 1er étage, Tour est OTTAWA (Ontario) K1A 0H5 Tél.: (613) 952-ISTC Télécopieur: (613) 957-7942

### Administration centrale d'AECEC

InfoExport
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
OTTAWA (Ontario)
K1A 0G2
Tél.: (613) 993-6435
1-800-267-8376
Télécopieur: (613) 996-9709

Centre de commerce international le plus

CEC

**BATE DUE - DATE DE RETOUR** 

Tél.:: (613) 954-5716 Télécopieur : (613) 952-9620

Télécopieur : (613) 996-9709

Canada !

BECT ES C'S

10M

HD9505/.C3/15/1990-91
Canada. Industry, Science
Industry profile.

(V 8.93.03)

1990-1991

# MEUNERIE

# AVANT-PROPOS

Étant donné l'évolution rapide du commerce international, l'industrie canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence si elle veut connaître la croissance et la prospérité. Favoriser l'amélioration du rendement de nos entreprises sur les marchés du monde est un élément fondamental des mandats confiés à Industrie, Sciences et Technologie Canada et à Commerce extérieur Canada. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents grâce auxquels Industrie, Sciences et Technologie Canada procède à l'évaluation sommaire de la position concurrentielle des secteurs industriels canadiens, en tenant compte de la technologie, des ressources humaines et de divers autres facteurs critiques. Les évaluations d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de Commerce extérieur Canada tiennent compte des nouvelles conditions d'accès aux marchés de même que des répercussions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Pour préparer ces profils, le Ministère a consulté des représentants du secteur privé.

Veiller à ce que tout le Canada demeure prospère durant l'actuelle décennie et à l'orée du vingt et unième siècle, tel est le défi qui nous sollicite. Ces profils, qui sont conçus comme des documents d'information, seront à la base de discussions solides sur les projections, les stratégies et les approches à adopter dans le monde de l'industrie. La série 1990–1991 constitue une version revue et corrigée de la version parue en 1988–1989. Le gouvernement se chargera de la mise à jour régulière de cette série de documents.

Michael H. Wilson

Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
et ministre du Commerce extérieur

### Structure et rendement

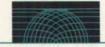
### Structure

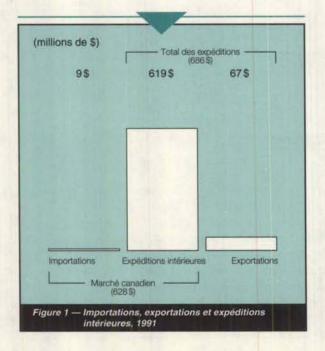
La meunerie regroupe les entreprises dont l'activité principale est la mouture du blé et d'autres céréales en farine, en sous-produits de meunerie (utilisés pour l'alimentation des animaux) et en d'autres produits (céréales aplaties, émiettées ou décortiquées). Certaines entreprises préparent également des prémélanges pour boulangerie-pâtisserie. Cette industrie est étroitement liée, parfois même par des liens de propriété, aux industries de la boulangerie-pâtisserie et de la fabrication de biscuits et de céréales pour petit-déjeuner; ensemble, elles utilisent plus de 50 % de tous les produits céréaliers transformés au Canada. Les sous-produits de meunerie sont surtout vendus à l'industrie de l'alimentation animale. Pour plus de renseignements sur certains de ces secteurs, les profils suivants ont été préparés :

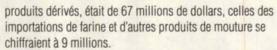
- Aliments pour animaux de compagnie;
- Aliments pour bétail et volaille;
- · Biscuiterie;
- · Boulangerie-pâtisserie.

Les minoteries utilisent environ 10 % de la production canadienne de blé de mouture, le reste de la production étant surtout exporté à l'étranger. On livre le blé aux meuneries grâce à un système intégré de manutention et d'entreposage des céréales. La farine et les sous-produits de meunerie sont surtout destinés au marché intérieur.

En 1991, la meunerie produisait environ 2,4 millions de tonnes de farine et de sous-produits de meunerie, dont la valeur s'élevait à 686 millions de dollars (figure 1). La même année, la valeur des exportations de farine et d'autres produits de mouture comme le son d'avoine, l'avoine aplatie et d'autres



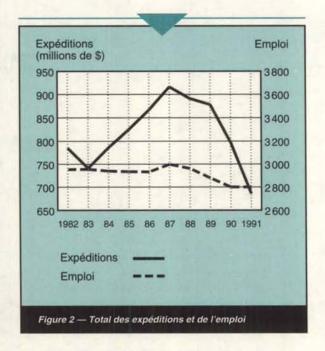




En 1992, le Canada comptait 43 minoteries en activité, incluant des filiales de multinationales, ainsi que deux minoteries affiliées à des usines de fabrication de pâtes alimentaires et de céréales pour petit-déjeuner. De propriété étrangère, les trois plus importantes sociétés exploitaient 13 établissements, fournissant environ 70 % de la production canadienne. En 1991, l'industrie employait environ 2 800 personnes.

L'industrie présente un caractère régional très marqué : 70 % des établissements se situent en Ontario et au Québec, 22 % dans les Prairies, 5 % en Colombie-Britannique et 3 % dans les provinces de l'Atlantique. Les établissements de l'Ontario sont regroupés dans le sud et le centre de la province, à l'extérieur de Toronto, alors que les entreprises du Québec sont installées à Montréal.

La concentration commerciale de l'industrie s'harmonise parfaitement avec le réseau de commercialisation de son produit-clé : le grain à moudre. La Commission canadienne du blé (CCB) et la Commission ontarienne de commercialisation du blé contrôlent les stocks de grains des Prairies et de l'Ontario, et fixent les prix du grain destiné aux minoteries canadiennes. Les cours de la farine et du grain dépendent également de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*, qui compense les coûts de transport et des produits des régions plus éloignées vers Thunder Bay et Vancouver.

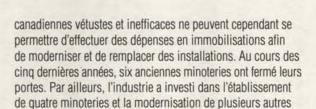


### Rendement

La part canadienne du marché international de la farine a baissé, passant d'environ 20 % au début des années 1970 à 4 % en 1989. Cette érosion du marché s'est produite lorsque des anciens clients du Canada ont commencé à exploiter leurs propres minoteries. Les États-Unis et la Communauté européenne (CE), qui ont mis en place d'importants programmes de subventions et de crédits à l'exportation, dominent la plupart des marchés d'exportation. Les subventions à l'exportation de la CE ont entraîné la perte, pour le Canada, de son plus vaste marché d'exportation, Cuba, de sorte que les exportations canadiennes outre-mer ne se limitent plus guère qu'à l'aide alimentaire. Ainsi, de 1982 à 1991, les exportations de farine ont-elles chuté de 129 à 67 millions de dollars.

Le marché canadien de la farine a peu varié; il s'y est toutefois produit une certaine augmentation de la consommation par personne au cours des dernières années. L'emploi est demeuré stable de 1982 à 1991 (figure 2); par contre, les expéditions ont augmenté de 1983 à 1987, en raison surtout d'une hausse du prix du blé. Certaines entreprises ont diversifié leurs activités en se lançant dans la confection de prémélanges pour boulangerie-pâtisserie afin de rentabiliser leur production et de satisfaire à la demande croissante de ce secteur. La plus grande partie des expéditions est destinée aux boulangeries-pâtisseries. La farine emballée, vendue par les détaillants, ne représente qu'un faible pourcentage des ventes.

L'industrie est en train de moderniser ses installations de production. De nombreux propriétaires de minoteries



afin de mieux satisfaire les marchés canadien et américain.

### Forces et faiblesses

### **Facteurs structurels**

Dans la meunerie, la compétitivité internationale exige des matières premières de qualité à prix concurrentiel (le blé représente 75 % de la valeur de la farine), une technologie avancée assortie d'une utilisation maximale de la capacité de production, et de coûts de transport économiques.

Le Canada est un producteur important de blé de qualité supérieure assujetti aux normes strictes de la Commission canadienne des grains en matière de qualité. L'Ouest canadien produit surtout des variétés de blé vitreux (à teneur relativement élevée en protéines), qui servent principalement à la fabrication du pain. Le blé dur, cultivé également dans cette région, a une teneur en protéines supérieure aux blés à pain; il sert à la fabrication des pâtes alimentaires. Le blé tendre, cultivé surtout en Ontario, a une teneur en protéines moins élevée, et convient aux farines à pâtisserie. Le blé moulu au Canada comprend environ 80 % de blé vitreux, 12 % de blé tendre et 8 % de blé dur.

Le blé de qualité supérieure à haute teneur en protéines est très recherché pour la préparation de la farine. Cependant, les progrès réalisés dans les techniques de mouture permettent de produire une farine de bonne qualité à partir d'un blé à teneur protéique moindre. Pour ce faire, on ajoute du gluten, un supplément protéique, à un mélange de semoule et de farine de blé. Cependant, l'industrie canadienne n'est pas toujours en mesure de se procurer auprès de la CCB ni même d'importer à un prix concurrentiel du blé à plus faible teneur en protéines qui satisfait aux normes de teneur protéique et de qualité de boulangerie de certains marchés étrangers. Par conséquent, l'industrie canadienne peut difficilement livrer concurrence aux pays européens pour obtenir des marchés d'exportation. Ce problème commence également à se poser pour des produits canadiens, tel le pain, qui doivent livrer concurrence à des produits importés de moindre qualité vendus à un coût moins élevé.

Les meuniers canadiens achètent leur blé surtout de la CCB ou de la Commission ontarienne de commercialisation du blé. La Canadian National Millers Association a défini avec la CCB une méthode d'établissement quotidien des prix pour les achats de blé canadien. Cette méthode permet aux meuniers

canadiens de s'approvisionner en blé canadien à des prix fixés d'après le prix du blé américain de qualité comparable. Ainsi, ceux-ci peuvent-ils maintenant acheter du blé sur les marchés à terme des États-Unis afin de se protéger contre la fluctuation des prix.

La meunerie est une industrie capitalistique. Au Canada, elle alimente un marché intérieur relativement restreint et fragmenté, au sein duquel les minoteries doivent répondre à une grande diversité de besoins. La technologie canadienne convient à ce marché diversifié et à l'éventail des matières premières dont elle dispose. À la suite de l'érosion de leurs marchés d'exportation, les producteurs canadiens se sont tournés vers les marchés intérieurs où l'élimination du contrôle sur les importations les expose maintenant à une concurrence accrue.

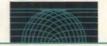
Tout au long des années 1980 et au début des années 1990, les minoteries canadiennes ont fonctionné à environ 75 % de leur capacité (établie sur la base de 3 équipes par jour, 6 jours par semaine). Cette sous-utilisation est plus marquée dans l'Ouest canadien, et résulte de l'érosion continue des marchés internationaux de la farine commerciale canadienne. Par ailleurs, ces dernières années, l'industrie américaine, grâce aux subventions à l'exportation et aux programmes d'aide alimentaire, a maintenu un taux d'utilisation de sa capacité (calculée sur six jours) de 85 à 95 %.

Les coûts de transport du grain ont une influence sur les activités des minoteries. En effet, celles-ci paient le moins élevé de deux prix, soit celui de Thunder Bay, soit celui de Vancouver, moins la part imputable au producteur des frais de transport entre le champ cultivé et le port d'embarquement. Par comparaison, les minoteries américaines paient les prix locaux. Par conséquent, les prix du grain dans l'Ouest canadien étaient supérieurs d'environ 10 % à ceux pratiqués aux États-Unis. Des négociations récentes avec la CCB ont réussi à réduire cet écart à environ 5 %.

### Facteurs liés au commerce

Au Canada, les droits de douane sur la farine de blé en provenance de pays qui bénéficient du tarif de la nation la plus favorisée (NPF) sont de 5,62 \$ la tonne. Ils représentent de 7,5 à 10 % de la valeur des prémélanges pour boulangerie-pâtisserie. Les tarifs NPF sur la farine sont de 11 \$ US la tonne aux États-Unis, et de 10 % de la valeur des prémélanges. Le Canada et les États-Unis ne perçoivent pas de droits sur les sous-produits de meunerie.

Én verfu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), les deux pays ont convenu d'éliminer les droits de douane sur leurs importations en provenance de l'autre pays, en dix étapes annuelles égales, à compter de l'entrée en vigueur de l'ALE, le 1er janvier 1989. Par conséquent, en 1992, les droits de douane sur le blé américain étaient de 3,36 \$ la tonne, alors que ceux sur les prémélanges variaient



de 4,5 à 6 %; les droits de douane correspondants sur le blé canadien étaient de 6,60 \$ US la tonne, et ceux sur les prémélanges étaient réduits à 6 %. L'ALE a également aboli en mai 1991 les licences canadiennes d'importation pour le blé et la farine de blé; celles relatives à l'orge sont toujours en place.

La CE a établi un système de droits variables sur la farine de blé et les sous-produits de meunerie, système qui couvre l'écart entre le prix de la farine importée et le prix plus élevé en vigueur dans la CE. Les prémélanges sont assujettis à des droits de douane établis à 11 % de la valeur de la matière première ainsi qu'à un droit variable. Le Japon impose des droits variant de 12,5 à 25 % de la valeur sur la farine de blé, et de 16 à 28 % sur les prémélanges. Ce pays n'impose pas de droits sur les sous-produits de meunerie.

Les barrières non tarifaires comme les licences d'importation, le commerce de l'État et les subventions à l'exportation ont eu un effet considérable sur les marchés internationaux. La CE et les États-Unis subventionnent directement leurs exportations de farine. Dans les autres pays, les barrières non tarifaires les plus importantes prennent la forme de licences ou d'une politique sur les marchés publics qui protège les minoteries locales.

### **Facteurs technologiques**

En Europe, surtout au Royaume-Uni et en Suisse, un certain nombre de minoteries possèdent des systèmes de contrôle des procédés de fabrication si complexes qu'ils peuvent fonctionner durant de longues périodes sans intervention humaine. Des minoteries canadiennes ont aussi adopté des systèmes automatisés, mais ne sont pas allées jusqu'à l'automatisation complète, que l'on retrouve dans certains sous-secteurs de l'industrie européenne plus spécialisée. Les investissements canadiens à cet égard sont réduits en raison des faibles taux de récupération fondés sur l'utilisation actuelle de la capacité de production, ainsi que des possibilités limitées de spécialisation.

Outre les économies relatives aux coûts de main-d'œuvre, le contrôle automatisé des procédés de fabrication peut accroître les taux d'extraction de farine, réduire les pertes et assurer une plus grande uniformité de fonctionnement. L'industrie européenne tend à avoir un taux d'extraction supérieur à celui de l'industrie canadienne. Cet écart peut s'expliquer par le genre de blé moulu et la nature du marché. Les meuniers canadiens desservent un marché très diversifié. De ce fait, ils sont contraints de recourir à des moutures différenciées (produits variés), ce qui limite le taux d'extraction. Un taux d'extraction plus élevé augmente la rentabilité d'une minoterie. Les résidus de mouture sont vendus comme produits de moindre valeur, par exemple comme sous-produits de meunerie.

La technique du dépelliculage, mise au point par des entreprises anglo-canadiennes et japonaises, constitue une innovation importante susceptible de révolutionner les procédés de base de la meunerie, car elle permet d'améliorer la qualité du produit et de réaliser des économies de production. Elle comprend l'extraction d'une grande partie du son, ou tégument, du blé avant la mouture. Parmi les avantages de cette technique, mentionnons un taux supérieur d'extraction, une farine de meilleure qualité, des sous-produits de plus grande valeur, une réduction des coûts en capital, et une période de mouture plus courte. Au moment de mettre sous presse, des systèmes qui utilisent cette technique viennent tout juste d'être mis sur le marché.

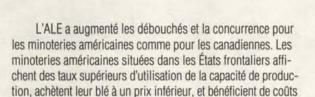
### Évolution du milieu

Le marché de consommation de la farine en sac ou à usage domestique offre peu de nouveaux débouchés à l'industrie, en raison du ralentissement de la croissance démographique et de la baisse de popularité de la boulangerie-pâtisserie maison. Cependant, la consommation de la farine à boulangerie-pâtisserie commerciale et des prémélanges continue d'augmenter, ce qui étend le marché et accroît la valeur ajoutée pour les meuniers. Une intégration accrue de cette industrie avec des boulangeries et des pâtisseries ainsi qu'avec des magasins de vente au détail augmentera les revenus.

Il existe deux marchés d'exportation des produits céréaliers transformés : le marché commercial et le marché de l'aide alimentaire. Les États-Unis et la CE continueront de dominer le marché d'exportation commerciale tant qu'ils fourniront à leurs meuniers d'importants programmes de subventions et de crédits à l'exportation. Cette situation pourrait changer si l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) aboutit à une réduction des subventions à l'exportation.

Le marché de l'aide alimentaire revêt une importance croissante pour les meuniers canadiens, à mesure que s'intensifie, à coup de subventions, la concurrence entre la CE et les États-Unis sur le marché de l'exportation commerciale. Parallèlement, la capacité de production des pays en voie d'industrialisation continue de s'accroître, et leur demande passe de la farine aux grains entiers. Par conséquent, il pourrait en résulter une baisse du taux d'utilisation de la capacité de production de l'industrie canadienne.

L'érosion des marchés d'exportation, la faible utilisation de la capacité de production des minoteries, et le caractère vétuste de certaines installations est le principal facteur qui affecte la compétitivité de l'industrie. Celle-ci doit mettre l'accent sur l'utilisation accrue de la capacité actuelle, l'efficacité des procédés de mouture, la valeur ajoutée des produits, et la réduction des coûts d'administration et de vente. Le nombre de minoteries pourrait diminuer; celles qui resteront se caractériseront par une automatisation à forte intensité de capital et une plus grande compétitivité.



Les minoteries canadiennes jouissent cependant d'un avantage concurrentiel du fait gu'elles disposent d'un blé de qualité supérieure qui produit une farine de meilleure qualité. Les produits fabriqués à partir de cette farine permettent aux minoteries canadiennes d'exploiter des créneaux spécialisés

de transport moins élevés. Ces facteurs permettent à ces der-

nières d'être beaucoup plus compétitives sur le plan des coûts.

aux États-Unis.

Le contrôle des minoteries canadiennes est de plus en plus détenu par des intérêts étrangers. En effet, John Labatt a vendu Ogilvie Mills à Archer Daniels Midland (ADM) de Decatur (Illinois). Cette société a aussi récemment acheté deux autres minoteries canadiennes.

Afin de tirer le meilleur profit possible des avantages canadiens et américains. Les aliments apprêtés Maple Leaf de Toronto (Ontario), société qui contrôle entièrement Moulins Maple Leaf, l'un des plus importants minotiers canadiens, vient de conclure deux ententes avec ConAgra d'Omaha (Nebraska). la deuxième société de produits alimentaires en importance aux États-Unis. Les deux partenaires vont mettre en commun le pouvoir d'achat de ConAgra pour réduire les coûts d'achat du blé et sa technologie pour diminuer les coûts de mouture et de transport. Ces ententes consistent en l'exploitation d'une minoterie à Buffalo d'une part, et de minoteries à Calgary, à Montréal et à Port Colborne, d'autre part.

Le 12 août 1992, le Canada, le Mexique et les États-Unis s'entendaient sur un Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Lorsqu'il aura été ratifié par chacun des trois pays. cet accord entrera en vigueur le 1er janvier 1994. L'ALENA permettra d'abolir graduellement les tarifs sur les exportations canadiennes destinées au Mexique. La majorité d'entre eux seront éliminés en dix ans, les autres en quinze ans. L'ALENA abolira également la plupart des conditions d'octroi de licences d'importations mexicaines et élargira l'accès aux principaux marchés publics du gouvernement mexicain. Il rendra les procédures douanières plus rationnelles, plus précises et moins sujettes à une interprétation unilatérale. Enfin, la politique du Mexique en matière d'investissements sera libéralisée, ce qui ouvrira la porte aux investisseurs canadiens.

Des articles supplémentaires de l'ALENA libéraliseront le commerce dans des domaines comme le transport par voie de terre et d'autres secteurs de services. L'ALENA est le premier accord commercial comportant des dispositions visant la protection des droits à la propriété intellectuelle. Il clarifie aussi les règlements touchant le contenu nord-américain et empêche les responsables américains et canadiens des règlements en

matière d'énergie de briser leurs contrats. L'entente améliore les mécanismes de règlement des différends contenus dans l'ALE et réduit le recours aux normes en tant qu'obstacles au commerce. L'ALENA prolonge de deux ans l'utilisation des régimes de remboursement à l'exportation des droits d'entrée, reportant à 1996 la date d'élimination prévue par l'ALE. Ce régime fera ensuite place à un système de remboursement permanent.

Les dispositions de l'ALENA pourraient accroître la concurrence au sein de cette industrie. En effet, au moment de l'entrée en vigueur de l'ALENA, le Canada et les États-Unis auront libre accès au marché mexicain car les droits sur le blé, le seigle et le sarrasin seront éliminés. Les tarifs imposés par le Mexique sur le blé seront abolis graduellement sur une période de dix ans, et ceux sur le seigle et le sarrasin le seront le 1er janvier 1994. À cette date, certaines quantités d'orge seront admises en franchise, et les restrictions sur les quantités seront graduellement éliminées au cours des dix premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALENA. Outre les dispositions de l'ALE, le Canada abolit les droits sur les importations de blé et d'orge provenant du Mexique.

Les tarifs sur la farine exportée vers le Mexique seront abolis d'ici dix ans. En raison de coûts de transport élevés. cette disposition pourrait entraîner un déplacement des marchés d'exportation vers le sud, plutôt qu'un accroissement marqué des exportations canadiennes vers le Mexique.

## Évaluation de la compétitivité

Les minoteries canadiennes doivent accroître l'utilisation de leur capacité de production et améliorer leur productivité. Le prix du blé se doit d'être comparable à celui du marché américain.

Qu'elles soient ou non concurrentielles sur le plan des coûts et de la qualité de leurs produits, les minoteries canadiennes ne peuvent réaliser de ventes importantes sur les marchés internationaux sans l'abolition des programmes de crédits et de subventions à l'exportation auxquels ont accès les producteurs américains et européens.

Pour plus de renseignements sur ce dossier ou sur le rapport décrit à la page 8, s'adresser à la

Direction générale des produits alimentaires Industrie, Sciences et Technologie Canada

Objet: Meunerie 235, rue Queen OTTAWA (Ontario) K1A 0H5

Tél.: (613) 954-2924

Télécopieur : (613) 941-3776



PRINCIPALES STATISTIQUES <sup>3</sup>										
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Établissements	41	36	35	39	40	41	43	49	43b	436
Emploi	2 953	2 955	2 939	2 934	2 932	2 998	2 961	2 878	2 800b	2 800b
Expéditions (millions de \$)	785	741	786	825	867	916	891	878	797	686
(milliers de tonnes)	2 380	2 319	2 420	2 400b	2 400b	2 400b	2 400b	2 500b	2 300b	2 400b

ªPour les établissements, l'emploi et les expéditions, voir Industries des aliments, nº 32-250 au catalogue de Statistique Canada, annuel, CTI 1051 (Meuneries).
♭Estimations d'ISTC.

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988d	1989 <sup>d</sup>	1990d	1991
Exportations <sup>a</sup> (millions de \$)	129	136	179	133	121	105	71	79	75	67
Expéditions intérieures (millions de	\$) 656	605	607	692	746	811	820	799	722	619
Importations <sup>b</sup> (millions de \$)	19	5	8	10	9	9	6	7	10	9
Marché canadien (millions de \$)	675	610	615	702	755	820	826	806	732	628
Exportations (% des expéditions)	16	18	23	16	14	11	8	9	9	10
Importations (% du marché canadie	en) 3	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Part canadienne du marché internal (% de ventes commerciales)	tional <sup>c</sup> 9	5	11	9	10	7	3	4	n.d.	n.d.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>Voir Exportations par marchandise, nº 65-004 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

bVoir Importations par marchandise, no 65-007 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

Ces estimations ont été fournies par le Conseil international du blé concernant la farine. Elles ne comprennent pas les exportations effectuées par les agences d'aide alimentaire.

dll importe de noter que les données de 1988 et des années ultérieures se fondent sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Avant 1988, les données sur les expéditions, les exportations et les importations étaient classifiées selon la Classification des produits industriels (CPI), la Classification des marchandises d'exportation (CME), et le Code de la classification canadienne pour le commerce international (CCCCI), respectivement. Bien que les données soient présentées comme une série chronologique, nous rappelons que le SH et les codes de classification précédents ne sont pas entièrement compatibles. Ainsi, les données de 1988 et des années ultérieures ne traduisent pas seulement les variations des tendances des expéditions, des importations et des exportations, mais aussi le changement de système de classification. Il est donc impossible d'évaluer avec précision la part respective de chacun de ces deux facteurs. n.d.: non disponible



PROVENANCE DES IN	<b>IPORTATI</b>	ONSa (	% de la	valeur	totale)				
	1983	1984	1985	1986	1987	1988b	1989b	1990b	19915
États-Unis	88	88	95	88	85	75	78	88	88
Autres pays	12	12	5	12	15	25	22	12	12

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>Voir Importations par marchandise, nº 65-007 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

#### DESTINATION DES EXPORTATIONS<sup>a</sup> (% de la valeur totale) 1988b 1990b 1991b États-Unis Asie Autres pays

Bien que les données soient présentées comme une série chronologique, nous rappelons que le SH et les codes de classification précédents ne sont pas entièrement compatibles. Ainsi, les données de 1988 et des années ultérieures ne traduisent pas seulement les variations des tendances des exportations, mais aussi le changement de système de classification.

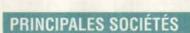
REPARTITION REGIONALE (moyenne de la période 1986-1988)								
	Atlantique	(	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique		
Établissements (% du total)	3		21	49	22	5		
Emploi (% du total)	X		28	40	X	X		
Expéditions (% du total)	X		27	41	X	X		

aVoir Industries des aliments, nº 32-250 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

X : confidentiel

<sup>•</sup>Bien que les données soient présentées comme une série chronologique, nous rappelons que le SH et les codes de classification précédents ne sont pas entièrement compatibles. Ainsi, les données de 1988 et des années ultérieures ne traduisent pas seulement les variations des tendances des importations, mais aussi le changement de système de classification.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>Voir Exportations par marchandise, nº 65-004 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.



Nom	Pays d'appartenance	Emplacement des principaux établissements			
ADM Milling Co. (Archer Daniels Midland Co.)	États-Unis	Montréal (Québec) Midland (Ontario) Mississauga (Ontario) Strathroy (Ontario) Winnipeg (Manitoba) Medicine Hat (Alberta)			
Dover Mills Limited	Canada	Halifax (Nouvelle-Écosse) Cambridge (Ontario)			
Moulins Maple Leaf Inc./ ConAgra Grain Processing Co. (ConAgra, Inc.)	Royaume-Uni/États-Unis	Montréal (Québec) (2 minoteries) Port Colborne (Ontario) Calgary (Alberta)			
Robin Hood Multifoods Inc.	États-Unis	Montréal (Québec) Port Colborne (Ontario) Saskatoon (Saskatchewan)			

# **ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE**

Canadian National Millers Association 90, rue Sparks, bureau 514 OTTAWA (Ontario) K1P 5B4

Tél.: (613) 238-2293 Télécopieur: (613) 235-5866

# INITIATIVES ET ÉTUDES SECTORIELLES

Le document suivant peut être obtenu auprès d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (voir l'adresse à la page 5).

### Report of the European Flour Milling Technology Mission, 25 October to 4 November 1988

La Canadian National Millers Association a organisé une mission commerciale en Europe, formée de représentants de huit entreprises canadiennes de meunerie, afin de s'informer des possibilités d'échange de technologie. La mission a visité six minoteries européennes automatisées ainsi qu'un important fabricant de matériel de production.

